



# Jugement commercial

DOSSIER N° :294/16 RC : 1002/16

NATURE DU JUGEMENT : REPUTE CONTRADICTOIRE

JUGEMENT N° : 23-C DU JEUDI 16 FEVRIER 2017

PREMIER APPEL DE LA CAUSE : 15 décembre 2016

DELAI DE TRAITEMENT : 02 mois et

Le Tribunal de Commerce d'Antananarivo, à l'audience publique ordinaire du JEUDI SEIZE NOVEMBRE DEUX MIL DIX SEPT, salle numéro sept, où siégeaient :

Madame RAKOTOARILALAINA Annick Rosa

PRESIDENT-

En présence de : Mr RAZAFIARISON

-- JUGE CONSULAIRE-

Mr RAMANANA RAHARY Charles

-- JUGE CONSULAIRE-

Assistés de Me RAMORASATA Hanitramalala

-GREFFIER -

Il a été rendu le Jugement suivant :

ENTRE :

**Société FIOTAZANTSOA Sarlu** ayant son siège social au lot III F 92 Antohomadinika Antananarivo ayant pour conseil Me Sandra RANDRIAMASIMANANA, Avocat à la Cour, Requérante, comparant et concluant ;

ET

**Société MAERSK** ayant son siège social à Ankorondrano Antananarivo Requise, non comparant et concluant ;

**LE TRIBUNAL**

Vu toutes les pièces du dossier :

Oui la requérante en ses demandes, fins et conclusions ;

Nul pour la requise non comparant non concluant ;

Et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

FAITS ET PROCEDURE :

Par exploit d'huissier en date du 30 novembre 2016, la société FIOTAZANTSOA a attiré la Société MAERSK pour s'entendre :

- Déclarer la requise civilement responsable de la perte des conteneurs cités dans le connaissance n°ECM/MDC 074421 dont PONU04747004, MSKU 2352860, MSKU3602901,

PONU0770769, MSKU 3918470, GSTU 4853007, MSKU 7232106, APMU 2956420, KNLU 3289990, DRYU 2001919, MSKU 3645919, MSKU 2082744, MSKU 2887250, TRLU 2537399, PONU 0914362, MSKU 3362328, PONU 2070764, MSKU 3081110 et MSKU 2478170 ;

- La condamner au paiement de la valeur des marchandises d'un montant de deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt dollar ( \$287,580) ou la valeur de 1\$ égal à 3.056 MGA soit huit cent soixante-dix-huit millions huit cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt ariary (878 844 480 MGA) ;

- La condamner aux dommages et intérêts pour toutes causes et préjudices confondus d'un montant de un milliard d'ariary (1 000 000 000 MGA);

- La condamner aux frais et dépens de l'instance ;

- Ordonner l'exécution provisoire du jugement à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution, étant donné l'ampleur des dégâts.

#### MOYENS ET PRETENTIONS DES PARTIES

Pour appuyer ses prétentions, la société FIOTAZANTSOA expose :

Que la société MAERSK ne saurait nier ni disconvenir qu'elle a transporté vingt conteneurs devant contenir des sucres, dont PONU 0474704, MSKU 2352860, MSKU3602901, PONU0770769, MSKU 3918470, GSTU 4853007, MSKU 7232106, APMU 2956420, KNLU 3289990, DRYU 2001919, MSKU 3645919, MSKU 2082744, MSKU 2887250, TRLU 2537399, PONU 0914362, MSKU 3362328, PONU 2070764, MSKU 3081110 et MSKU 2478170 ;

Que ces conteneurs doivent contenir des sucres valant deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt dollar (\$287,580) mais lors de leur arrivée et à l'expertise, ces conteneurs ne contenaient pas les marchandises désignées dans le connaissance n°ECM/MDC 07/4420 ;

Que jusqu'à maintenant, la requérante n'avait toujours pas reçu les marchandises sus énoncées et n'avait pas été payée de la valeur des marchandises ;

Que malgré les règlements à l'amiable et les différentes correspondances depuis cette perte, la requise n'a toujours pas honoré son obligation et la requérante n'a plus d'autres recours que d'ester en Justice pour la sanction de ses droits.

Pour justifier ses prétentions, la société FIOTAZANTSOA verse au dossier :

- La facture des marchandises n°FIO-044 du 22 octobre 2010 ;
- Le mode de paiement en date du 11 novembre 2010 ;
- Le connaissance « BILL OF LADING » n°ECM/MDC 07/4420 ;
- Les rapports d'expertise en date du 26 novembre 2010 en anglais et en français soulignant la présence du représentant de MOL à l'expertise ;
- Divers mails échangés entre MAERSK et FIOTAZANTSOA ;
- RCS au nom de la société FIOTAZANTSOA ;
- Sommation en date du 29 septembre 2015.

La société MAERSK, bien que régulièrement assignée, n'a comparu ni conclu, qu'il convient de déclarer le présent jugement réputé contradictoire à son égard.

#### DISCUSSION :

En la forme :

Le connaissance liant les deux parties date du 22 octobre 2010 ; mais après les mises en demeure faites par la requérante, celle-ci a envoyé à la société MAERSK une sommation à payer la somme de 878.844.480 MGA, laquelle date de 29 septembre 2015. L'article 381 LTGO prévoit que le commandement de payer interrompt la prescription. L'entier délai court à nouveau, à compter de l'acte interruptif.

Qu'il convient de déclarer les demandes recevables.

Au fond :

La société FIOTAZANTSOA a engagé la société MAERSK pour transporter 20 conteneurs de sucre. Le contrat qui lie les deux parties est un contrat de prestation de service, un contrat de transport de marchandises. La requérante sollicite au Tribunal de déclarer la société MAERSK civilement responsable de la perte des marchandises objet du contrat, de sa condamnation au paiement de la valeur des marchandises et à des dommages et intérêts.

L'article 88 de la LTGO stipule que « Les obligations résultant d'un contrat ont pour objet, soit de fournir une prestation, soit de s'abstenir d'une faculté », son article 188.2 énonce que « sauf lorsque la loi en dispose autrement, la mise en demeure n'est soumise à aucune forme spéciale. »

La société MAERSK est liée par une obligation de résultat, c'est-à dire de livrer les marchandises à la destination prévue dans le contrat. Ainsi, la société FIOTAZANTSOA a demandé à plusieurs reprises, par mail, à la société MAERSK la prise de responsabilité par cette dernière due à la perte des marchandises. Ce qui constitue une mise en demeure.

La LTGO, en son article 179 édicte que « le débiteur d'une obligation de résultat est responsable du préjudice découlant de l'inexécution de celle-ci par le seul fait que le résultat prévu au contrat n'a pas été atteint. »

En effet, le rapport d'expertise versé au dossier, confirme que les plombs des conteneurs étaient non-conformes et n'appartenaient pas à la Compagnie MAERSK, l'intérieur de chaque conteneur était couvert de poudres blanches émanant des sacs et ne correspondant pas à des résidus de sucre et enfin, la perte en poids total est de 479.300 kgs Net. De tout ce qui précède, la perte des marchandises a eu lieu lors de l'exécution du contrat de transport par la société MAERSK.

Qu'il convient de déclarer la société MAERSK civilement responsable de la perte des conteneurs cités dans le connaissance n°ECM/MDC 074421 et en conséquence La condamner au paiement de la valeur des marchandises d'un montant de deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt dollar (\$287,580) ou la valeur de 1\$ égal à 3.056 MGA soit huit cent soixante-dix-huit millions huit cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt ariary (878 844 480 MGA).

Quant à la demande de dommages et intérêts, le montant sollicité est trop excessif, qu'il convient de le ramener à sa juste proportion et de condamner la société MAERSK à payer 45.000.000 MGA à la société FIOTAZANTSOA à titre de dommages et intérêts.

Enfin, concernant la demande d'exécution provisoire, aucune urgence ni péril en la demeure n'est justifiée, qu'il y a lieu de rejeter la demande.

## Par ces motifs

Statuant publiquement, contradictoirement à l'égard de la requérante et réputé contradictoire à l'égard de la requise, en matière commerciale et en premier ressort ;

En laforme :

- Reçoit les demandes.

Au fond :

- Déclare la société MAERSK civilement responsable de la perte des conteneurs cités dans le connaissance n°ECM/MDC 074421 ;
- La condamne au paiement de la valeur des marchandises d'un montant de \$287,580, soit 878 844 480 MGA ;
- La condamne à 45.000.000 MGA à titre de dommages et intérêts ;
- Dit n'y avoir lieu à exécution provisoire ;
- La condamne aux frais et dépens de l'instance.

Ainsi jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an que dessus . Et la minute du présent jugement a été signée par le PRESIDENT et le GREFFIER après lecture .